

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 84 (1948)
Heft: 26

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: S.P.R. - Comité central. — Vaud: Traitements 1948: Décomptes, Recours. — Commission de presse S.P.V. — Postes au concours. — Ecole et chambre pénale des mineurs. — Démissions et admissions. — Genève: 57e cours normal: Bienvenue aux participants. — U.I.G. - Messieurs: Lettre de M. le Conseiller d'Etat Picot. — Neuchâtel: A propos du chant du centenaire. — Ceux qui sont à l'honneur. — Mise au concours. — Jura: Une nomination. — Compte rendu du Congrès de Bienne. — Communiqué: Grandchamp. — Cours de vacances en Italie.

PARTIE CORPORATIVE

S.P.R. — COMITÉ CENTRAL

C'est à Gollion, dans la maison d'école coquettement rénovée, que le Comité central S.P.R. s'est réuni in corpore le 3 juillet.

Village Pestalozzi. — Notre président Michel a été nommé membre du comité du Village Pestalozzi; celui-ci compte 11 maisons déjà construites et il importe de faire mieux connaître cette œuvre magnifique, trop ignorée en Suisse romande.

Sujets d'étude pour le congrès de 1950. — La Société pédagogique neuchâteloise propose le titre suivant: *Comment appliquer les méthodes de l'école nouvelle dans les conditions actuelles de l'école publique?*

Rappelons que les sujets déjà proposés et qui seront, entre autres soumis à l'assemblée des délégués, sont:

Matérialisme et éducation.

L'influence de la trépidation actuelle sur le psychisme de l'enfant.

Le statut de l'instituteur. — Etude des rapports et de la collaboration sur les plans pédagogique et professionnel entre le Département et les instituteurs.

Il va sans dire que cette liste n'est pas définitive et que d'autres propositions peuvent encore être envoyées au Comité central.

Assemblée des délégués. L'assemblée des délégués, dont une des tâches sera le choix d'un thème d'étude pour le congrès, aura lieu probablement à Yverdon, le 3 octobre.

Congrès de 1950. — Il est déjà temps de songer à l'organisation du congrès de 1950 qui se tiendra dans le canton de Vaud. Dès la rentrée, les commissions seront constituées et pourront se mettre au travail.

Congrès de la F.I.A.I., Interlaken (2 au 7 août 1948). Michel donne lecture du rapport adressé au congrès commun de la F.I.P.E.S.O. et F.I.A.I. sur le passage de l'enfant de l'enseignement primaire dans l'enseignement secondaire.

Michel et Chevalley représenteront la S.P.R. à Interlaken. L'ordre du jour provisoire nous est communiqué.

Il faut remarquer que les associations internationales qui intéressent l'enseignement et demandent, soit à la S.P.R., soit à la F.I.A.I. de s'affilier, se multiplient; la première tâche pour nous consiste à forti-

fier la F.I.A.I. qui a l'avantage de ne grouper que des professionnels de l'enseignement et qui est absolument indépendante aussi bien des gouvernements que de toute idéologie politique.

D'ores et déjà nous souhaitons une cordiale bienvenue à nos hôtes du mois d'août et nous formons des vœux pour que le congrès d'Interlaken fasse du bon travail, qu'il redonne à la F.I.A.I. tout son allant et qu'il remporte un plein succès.

G. W.

VAUD

TRAITEMENTS 1948 : DÉCOMPTES, RECOURS

Nous apprenons de source sûre que la rétrocession pour le premier semestre de 1948 sera faite par l'intermédiaire des communes dans la seconde quinzaine de juillet (plutôt vers la fin de la quinzaine!).

Sitôt que les communes seront en possession des tableaux concernant les nouveaux traitements, elles avertiront le corps enseignant. Chaque collègue recevra son décompte. Il pourra facilement le contrôler en faisant le calcul suivant : traitement de base 1939 + valeur du logement 600.— (400.— pour les dames) + augmentations pour années de service, + partie mobile 1947 (voir bulletin officiel de janvier 1947).

A cela chacun ajoutera l'amélioration accordée pour 1948, première année de la période transitoire, soit :

pour les maîtres de primaire supérieure :	1400.—
pour les instituteurs :	1300.—
pour les maîtresses ménagères et de cl. de développement :	1000.—
pour les maîtresses de classe enfantine et semi-enfantine :	1000.—
pour les institutrices et les maîtresses de trav. à l'aiguille :	900.—

Les collègues qui ont eu leur dernière augmentation pour années de service en 1945 ajouteront encore : instituteur Fr. 280.—, institutrice Fr. 180 et maîtresse d'école enfantine Fr. 90.—.

Ceux qui l'ont eue en 1946 ajouteront : instituteur Fr. 140.—, institutrice Fr. 80.—, maîtresse d'école enfantine Fr. 45.—.

Les collègues qui ont eu l'augmentation en 1947, mais qui ne l'avaient pas touchée à cause de la retenue pour la caisse de retraite, la comptent entière pour le calcul de leur traitement de 1948.

Tout cela semble bien compliqué, essayez tout de même, vous verrez qu'on y arrive.

La commune devra vous servir chaque mois le traitement de base Fr. 6300.— plus les deux tiers de la partie mobile. Les allocations pour enfants sont à la charge de l'Etat. Il va de soi que les augmentations pour années de service seront moins élevées que précédemment ; mais cela est une autre histoire, nous en reparlerons la prochaine fois.

Important. Nous attirons votre attention sur le fait que vous avez le droit de recourir si vous estimez avoir été lésés. Nous vous engageons même à user de ce droit si vous avez un doute quelconque au sujet de votre compte. Cela ne servira à rien de murmurer par derrière ou d'accuser votre comité de vous avoir mal défendu !

Toute requête ayant pour but d'obtenir un nouvel examen de votre situation doit être adressée au Conseil d'Etat par l'intermédiaire de M. le chef du Département. Nous estimons que des logements trop chers ou des indemnités de résidence insuffisantes peuvent faire l'objet d'un recours.

Nous apprenons que le Département a adressé aux chefs de famille un questionnaire à remplir au sujet des allocations pour enfants. Ceux qui n'ont pas encore renvoyé ce questionnaire retardent les calculs pour l'ensemble du corps enseignant; qu'ils le fassent donc sans tarder.

M. Mt.

COMMISSION DE PRESSE S.P.V.

Plus de 20 collègues, dont plusieurs du canton, ayant répondu à l'appel de la Commission, se trouvaient réunis samedi chez Bock pour une prise de contact et une discussion générale sur la question de notre action dans la presse. Une dizaine d'autres collègues, empêchés, étaient excusés, ce qui porte à une trentaine le nombre de ceux qui sont prêts à collaborer à ce travail dès le départ sans préjudice de tous ceux qui voudront bien s'annoncer (provisoirement à Ziegenhagen, Mont s. Lausanne, puis aux responsables dont nous donnerons ultérieurement la liste, faute de place aujourd'hui) et qui seront accueillis avec chaleur. M. Chevallaz, directeur de l'Ecole Normale, Mlle Chuat et M. Jeanrenaud, M. Baudraz, directeur des Ecoles de La Tour-de-Peilz, nous ont fait l'honneur et le plaisir d'assister à nos débats. Michel, président de la Romande, était également présent, ainsi que le comité de la S.P.V. qui s'exprima par la voix de son président avant de se retirer pour sa propre séance.

En l'absence de Willi, empêché, Campiche, de Lausanne, dirigea excellemment les opérations; il sut amener à des résultats concrets la discussion nourrie qui suivit le rapport sur les travaux de la commission, et qui, sur tous les points essentiels, révéla une heureuse unité de vues entre la commission et l'assemblée. Ainsi se trouvent réunis, dans d'excellentes conditions, les éléments suffisants pour une intensification appréciable de notre activité. L'organisation de base étant créée, le succès ne dépend plus que de la mesure où les responsabilités seront effectivement assumées.

J. Z.

POSTES AU CONCOURS

Les postes suivants sont au concours. Obligations et avantages légaux; adresser les inscriptions au Département de l'Instruction publique, 1er service, jusqu'au 9 juillet à 17 heures.

Bussy s. Morges. — Instituteur.

Bussy s. Morges. — Maîtresse d'ouvrage (6 heures).

Cugy. — Instituteur. Entrée en fonctions: 1er novembre.

Grens. — Instituteur. Entrée en fonctions: 1er novembre.

Grens. — Maîtresse d'ouvrage (6 heures).

Délai 13 juillet:

Arzier-Le Muids. — Instituteur à Arzier.

ÉCOLE ET CHAMBRE PÉNALE DES MINEURS

Dans une note parue sous ce titre dans le Bulletin du 12 juin, M. J. Martin a mis en cause le président de la Chambre pénale des mineurs du canton de Vaud, qui nous demande de publier la réponse ci-dessous.

Il ne nous est malheureusement pas possible d'expliquer ici la genèse du pénible incident survenu à M. Martin et à son directeur, ni ce que M. Martin appelle une procédure singulière et qui est la procédure tout court. Cela exigerait un développement excessif.

Cet incident est le premier sur environ 3500 affaires qui ont passé à la Chambre des mineurs depuis 1942. Il arrive parfois des accidents de train. Boycotte-t-on pour cela les CFF ? Certes, l'« accident » en question a été des plus désagréables pour ses victimes, j'en conviens sans peine et je leur ai tout de suite exprimé mes regrets. Nous n'avons pas attendu la note de M. Martin pour prendre les mesures propres à éviter de semblables ennuis à nos correspondants. Mais, si le corps enseignant adoptait les conclusions que M. Martin tire de cette affaire, il gênerait beaucoup la Chambre des mineurs, précisément dans son action *pédagogique*. Est-ce le rôle de l'école ? L'activité purement scolaire des maîtres les met-elle à l'abri de tout risque d'attaques injustes de la part de pères querulents comme celui qui s'en est pris à M. Martin ? Quiconque fait son devoir et a le courage de ses convictions risque d'en souffrir.

Le législateur a soustrait les jeunes délinquants à la juridiction ordinaire afin de substituer à la répression pénale des mesures d'*éducation*, de *protection* et d'*assistance*. Les pédagogues ne peuvent sans doute que souscrire à un tel but. Pour déterminer la mesure adéquate, le juge doit, selon la loi, prendre des informations sur la conduite et l'éducation du mineur en cause. Sans doute, il requiert de tels renseignements de la gendarmerie. Mais, si excellents que soient les rapports de notre police cantonale, on ne peut attendre de ces agents une appréciation nuancée sur le développement intellectuel et moral de l'enfant, sur les divers traits de son caractère. Seul le maître qui voit l'enfant tous les jours peut vraiment nous aider à poser le diagnostic sur quoi se fondera le traitement. Il s'ensuit que les renseignements que les instituteurs veulent bien nous donner jouent un rôle important, parfois déterminant dans la décision prise.

Nous laissons maintenant le corps enseignant décider s'il veut continuer à collaborer avec le juge des enfants. Nous ne doutons pas de la réponse de presque tous les maîtres, sachant l'intérêt qu'ils portent à leurs élèves. Nous les en remercions d'avance, en les assurant que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour que cette collaboration ne leur cause pas de désagréments.

M. Veillard.

Collègues ! Favorisez les maisons qui font de la publicité dans votre journal.

DÉMISSIONS ET ADMISSIONS

Au cours du 1er semestre 1948, le Comité central a pris connaissance des démissions suivantes :

Mesdames Dépraz-Cartier Madeleine, à Ependes (mariage) ; Berger-Renaud H., à Morges ; Metzener-Pittet Renée, à Ballens (mariage) ; Barbey-Gander Marthe, à Corsier ; Rochat-Leresche Andrée, aux Bioux ; Mikesch-Lapelletrrie Juliette, à Derrière-la-Côte ; Stöckli-Amiguet Gilberte, à Lausanne ; Binggeli-Bezençon, à Lausanne.

Mesdemoiselles Aubert Gilberte, à Renens (mariage) ; Demont Liliane, à Vallorbe (mariage) ; Panchaud Nelly, à Fey (mariage) ; Briant Alfrédine, à Leysin (mariage) ; Dumartheray Juliette, à Granges (mariage) ; Dupuis Fernande, à Oulens s. Lucens ; Nicole Marcelle, au Solliat ; Capt Louise, à L'Orient ; Mayor Simone, à Lausanne ; Martin Madeleine, à Lausanne (mariage) ; Bolay Jeanne, à Vuflens-la-Ville (mariage) ; Conod Juliette, à Gryon (mariage) ; Schmidt Heidi, à Villars s. Ollon ; Perrenoud Elisabeth, à Leysin ; Bolomey Suzanne, à Renens (mariage) ; Schneider Berthe, à Romanel ; Liron Lucette, à Féchy (mariage) ; Chablotz Madeleine, à Gingins.

Messieurs Dubosson Jacques, à Lausanne ; Corbaz René, à Grens (retraite) ; Mabile Adrien, à Bettens (retraite) ; Fankhauser Edouard, à Collonge (retraite).

Nos vœux les plus chaleureux accompagnent nos nouveaux membres honoraires comme aussi ceux qui quittent la S.P.V. pour se consacrer à d'autres tâches.

Pour combler les vides que causent ces départs, de nombreux collègues ont demandé leur admission dans notre société. La S.P.V. les accueille avec grand plaisir et leur souhaite une belle carrière. Ce sont :

Mesdames Henry-Cossy Blanche, à Combremont-le-Grand ; Brouty-Landry Suzanne, à Provence ; Bauer-Cuhat Juliette, à Yverdon ; Buchter-Hermann Antoinette, à Payerne ; Pradervand Mathilde, à Lausanne ; Droguet-Dériaz Marguerite, à Ste-Croix.

Mesdemoiselles Aebin Lucette, à Vers-chez-Perrin ; Gozel Liliane, à Grandcour ; Jacot-Descombes Claudine, à Combremont-le-Petit ; Luthy Marie-Louise, à Puidoux ; Denoréaz Pierrette, à Palézieux ; Chevalley Huguette, à Publoz ; Curchod Danielle, à Grandson ; Jordan Annette, à Romairon-Vaugondry ; Cottier Annie, à Rougemont ; Vidoudez Olga, à Morges ; Vorburger Marguerite, à Granges ; Lambercy Anne-Marie, à Bullet ; Peter Antoinette, à Luins ; Schmitz Marceline, à Mont-sur-Rolle ; Dériaz Viva, à Roche ; Brugger Marguerite, à Villeneuve.

Messieurs Beney Emile, à L'Auberson ; Courvoisier Daniel, à Villarzel ; Bron Jacques, à Chesalles s. Moudon ; Tanner Claude, à Villars-sous-Yens ; Charlet André, à Corcelles p. Payerne ; Rodieux Louis, à Boulens ; Regamey Raoul, à Chatillens ; Schwendy Jean, à Domodossola ; Schneider André, à Treytorrens ; Huguenet Roger, à Denens.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à septembre plusieurs articles intéressants. Je m'en excuse auprès de leurs auteurs.

G. W.

GENÈVE

57e COURS NORMAL

Bienvenue aux participants

Chers collègues !

Vous voici sur le point de boucler vos malles et de sauter dans le train qui vous amènera, lundi matin, à la séance d'ouverture du 57e cours, en l'aula de la gracieuse école de la rue Voltaire.

L'U. I. G. Dames et l'U. I. G. Messieurs, l'Union des Ecoles Infantines, la S. G. T. M. R. S. et tous vos collègues genevois vous souhaitent la plus cordiale bienvenue et espèrent que les jours trop courts que vous passerez parmi eux seront « pour vous tissés de roses et d'azur » en même temps que profitables à votre travail de tous les jours

Qui que vous soyez, adeptes de la lime, du rabot, des ciseaux, du pinceau à colle, futurs spécialistes de l'aquarium ou du pyromètre, artistes de la craie ronde ou carrée, nous vous souhaitons de belles heures d'utile labeur et nous espérons que le cadre agréable dans lequel vous passerez ces quelques semaines vous laissera le meilleur des souvenirs.

Bienvenue à tous !

Bon travail !

Bon séjour !

U. I. G. - U. A. E. E. - S. G. T. M.

U. I. G. — MESSIEURS

Nous publions, à sa demande, la lettre que M. Picot nous a adressée au sujet de l'article « Leçon à tirer... et autre chose » de notre collègue Matile.

A. Neuenschwander.

Monsieur Neuenschwander,
Président de l'U. I. G. - Messieurs
Genève

Monsieur,

J'ai lu l'article, signé M., publié dans l'« Educateur » du 17 avril 1948 sous le titre : « Leçon à tirer... et autre chose ».

Je ne saurais le laisser passer sans répondre.

1. Cotisation à la Caisse de compensation.

Le bulletinier de l'U. I. G., après avoir fait allusion à je ne sais quoi en parlant de « l'impression pénible que laisse un combat conduit pour obtenir quelque chose qui vous est simplement dû », ajoute : « Ici, la chose est encore plus nette. On a simplement et purement « essayé » avec toute la saveur que la pratique populaire a donnée à ce terme ».

Je ne vois pas ce qui peut autoriser une telle interprétation. Un bref exposé montrera combien elle est inexacte.

Lors de l'entrée en activité des caisses de compensation pour mobilisés, la cotisation du premier mois — février 1940 — ne put être prélevée, les instructions étant parvenues après l'établissement des mandats de paiement de traitements. Il y eut donc un décalage d'un mois. Ce décalage a subsisté, puisque, pour chiffrer les retenues, le service comptable devait connaître le temps de service actif. Ce renseignement ne pouvait être donné par l'autorité militaire qu'à la fin du mois, alors que les mandats de traitement sont arrêtés entre le 15 et le 20.

En 1943, la Caisse de compensation réclama les cotisations non payées du mois de février 1943. L'Etat paya, aussi bien sa cotisation d'employeur que celle des fonctionnaires, mais tenant compte du renchérissement de la vie, il ne demanda pas alors aux fonctionnaires leur part, se réservant de le faire si les circonstances se modifiaient.

Or, en 1948, les caisses de compensation ont fait place à l'assurance-vieillesse et survivants. Une allocation de vie chère de 60 % a été ajoutée aux traitements. Une cotisation de 15 fr. au plus pouvait donc être prélevée sans inconvénient pour les intéressés. Ainsi aurait été liquidé le compte d'avance.

Il était normal de réclamer aux fonctionnaires le paiement d'une cotisation dont l'Etat avait fait l'avance à la place des fonctionnaires. Le fait que l'Etat a décidé après coup d'abandonner cette créance ne change rien à cette position de principe. Il est curieux de constater que des mesures prises par l'Etat en faveur des fonctionnaires se retournent contre lui. Mais si on avait perçu en 1940 ou en 1943 une cotisation en retard — soit deux à la fois — que n'aurait-on pas dit !

2. Les suggestions des associations.

A en croire le correspondant de l'« Educateur », les suggestions de l'Union vont soit au panier, soit dans des classeurs. Un exemple montrera mieux que des phrases l'attitude du Département et celle de certains fonctionnaires.

Le 26 mars 1947, l'Union nous adressait une lettre et un rapport sur l'appréciation du comportement des élèves et des travaux. Ses propositions étaient :

A. Pour le travail :

1. Les notes ne seront données pour toutes les branches que trois fois dans l'année.
2. La moyenne de fin d'année sera supprimée et la promotion des élèves sera déduite de l'examen du tableau des résultats.
3. Les groupes, classant les élèves, seront supprimés.
4. Les travaux importants devront être signés par les parents.
5. Les notes de juin seront supprimées au lieu d'être reportées sur l'année suivante.

B. Pour le comportement :

1. Les carnets hebdomadaires seront distribués le mercredi au lieu du samedi.

2. La note elle-même sera facultative. Par contre, à la fin du mois, il sera donné deux notes distinctes : comportement et application.
3. Les notes de juin ne seront pas reportées sur l'année suivante.

Ces propositions ne seraient pas appliquées immédiatement et d'une façon générale, mais les maîtres qui le désireront pourront en faire l'essai pendant une année.

La conférence des inspecteurs primaires fut saisie de ce projet par le directeur de l'enseignement primaire. Chaque inspecteur en reçut copie. Ensuite d'une longue discussion, une commission d'inspecteurs fut désignée. Son rapport fut soigneusement étudié. Le 23 mai, j'approuvai les notes et rapports qui m'étaient soumis et le 4 juin, je vous informai des décisions prises par le Département. Le 13 juin, vous voyiez le directeur de l'enseignement primaire, qui vous répondait longuement le 20 juin. Dans l'« Educateur » du 21 juin, M. Matile, vice-président de l'U.I.G., communiquait de la part du comité que le projet du Département « n'a que de lointains rapports avec celui que l'U.I.G. a soumis au Département... Il va sans dire que nous n'acceptons pas la paternité du projet sous la forme que lui a donnée le Département ». Le 24 juin, je relevai ce que ce communiqué avait d'erroné et demandai une rectification. Le texte qui parut dans l'« Educateur » du 5 juillet, sous la signature de M. Matile, ne peut pas être considéré comme une rectification, mais bien au contraire comme la répétition de l'affirmation précédente : « ...l'élagage que le Département de l'instruction publique a fait subir à notre projet le rend méconnaissable. C'est ce que nous avons voulu dire. »

Or, il suffit de comparer les deux projets pour constater que le Département a tenu largement compte du projet de l'U.I.G. En effet, reprenons les textes :

A. Travail :

1. Notes trimestrielles. Accordé, sauf pour l'orthographe, la composition et le calcul écrit.
2. Suppression des moyennes de fin d'année, la promotion étant déduite de l'examen du tableau des résultats obtenus. Le Département n'a pu accepter cette proposition qui risquerait de provoquer des malentendus avec les familles.
3. Suppression des « groupes » classant les élèves : accepté.
4. Signature des travaux importants par les parents : accepté.
5. Suppression des notes de juin : accepté.

B. Pour la conduite :

1. Distribution des carnets le mercredi : accepté.
2. Note facultative hebdomadaire, par contre deux notes mensuelles de comportement et d'application.

Nous avons été plus loin que vous puisque les notes sont supprimées et remplacées par des « appréciations » sur le comportement et l'application.

3. Pas de report des notes de juin sur l'année scolaire prochaine : accordé.

Autrement dit, le Département a tenu compte des propositions de l'Union et il n'a pu qu'être surpris de lire les articles de l'« Educateur » des 21 juin et 5 juillet 47.

Tout esprit impartial reconnaîtrait la très large audience accordée à l'étude que vous nous aviez présentée. Il serait facile de faire la même démonstration pour d'autres sujets.

Aussi, rien ne légitime l'article de l'« Educateur » du 17 avril 1948, qui constitue une polémique inutile.

Je vous demande de faire paraître cette lettre dans l'« Educateur » afin que ses lecteurs soient renseignés.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Signé : Albert Picot.

NEUCHATEL

A PROPOS DU « CHANT DU CENTENAIRE »

A première lecture, il m'avait paru plaisant. A l'étude, il fallut quelque peu déchanter.

Le texte est au-dessus de la portée de la plupart des écoliers ; la musique, avec ses changements de rythme et les modifications intervenant à chaque verset, n'est pas des plus simples ; certains passages même offrent des difficultés qui, pour pouvoir être vaincues, auraient exigé un plus long délai de préparation.

Qu'on me comprenne bien. Il n'est pas de mon intention de discuter ici le beau talent littéraire de notre ancien collègue André Pierre-Humbert, pas plus que les compétences musicales reconnues de M. Pantillon, qualités auxquelles je me plais à rendre hommage.

Mais, pour le chant du centenaire, j'aurais aimé quelque chose d'autre, quelque chose de plus simple qui fut à la portée de toutes les oreilles et de toutes les mémoires, un de ces hymnes qui sortent tout seuls et que chacun, chaque groupement, peut entonner sans directeur ni partition. Tels, par exemple, le « Pays romand » de Jaques Dalcroze ou le « Vieux chalet » du chanoine Bovet.

« Pays de Neuchâtel » sera appris ; il sera exécuté plus ou moins correctement au cours des fêtes de juillet ; puis, parce qu'on ne l'aura pas bien compris, parce qu'il faudrait pour l'apprendre à d'autres un certain effort, il tombera dans l'oubli. Je ne crois pas en tout cas qu'il soit téméraire de dire que le chant du centenaire ne deviendra jamais un chant populaire. Je ne demanderais pas mieux que de me tromper !

S. Z.

CEUX QUI SONT A L'HONNEUR

La commune de *La Sagne* vient de fêter, comme elle sait le faire, *Mlle Marguerite Nicolet* qui y est, depuis 40 ans, une institutrice estimée.

De nombreux invités participaient, au collège, à la cérémonie organisée, au cours de laquelle l'inspecteur *Willy Jeanneret* remit à la jubi-

laire le plateau d'étain traditionnel, avec les félicitations et les vœux du département de l'Instruction publique.

Félicitations également de la part des autorités communales, de la commission scolaire et des collègues, compliments et chants des enfants ; enfin, réception à l'hôtel *von Bergen* de la jubilaire et d'une quarantaine d'invités. On fait bien les choses à La Sagne.

A tous ces témoignages de gratitude, à ces félicitations, l'aimable collègue qu'est Mlle Nicolet nous permettra de joindre ceux de la S.P.N. et de son comité central. * * *

Nos félicitations encore à *Fritz Humbert-Droz* pour sa nomination au Conseil communal de Neuchâtel... avec l'expression du regret que son départ va nous causer ! S. Z.

MISE AU CONCOURS

Travers. — Poste d'institutrice de la classe du Sapelet.
Délai d'inscription : 20 juillet 1948.

JURA

UNE NOMINATION

Par la radio, par le journal, nous connaissons déjà la nouvelle. Il est normal toutefois, quoique un peu tardivement et... en bons Bernois, que nous en touchions un mot dans l'« Educateur ».

M. le Dr V. Moine, directeur de l'École Normale de Porrentruy, vient d'être brillamment élu conseiller d'Etat. Si, pour quelques-uns, c'est déjà de l'histoire ancienne, pour d'autres, c'est une satisfaction légitime d'en parler encore. Notre organe corporatif se doit en tous cas de présenter ses vives félicitations à M. Moine et de lui souhaiter au nom du corps enseignant jurassien une fructueuse activité à Berne. Il est certain d'autre part que nos amis romands, pour qui l'élu n'est pas un inconnu, se joindront sincèrement à nous. Reber.

COMPTE RENDU DU CONGRÈS DE BIENNE, LES 5 ET 6 JUIN 1948

Nous sommes en la Salle Wyttenbach, quelque 300 participants ; l'atmosphère est à la fois celle des joyeux revoirs et... des signes avant-coureurs d'orages verbaux !

Nous honoront de leur présence tous les « gens bien » de la pédagogie, parmi lesquels on remarque particulièrement M. le conseiller d'Etat Feldmann, Directeur de l'Instruction publique ; M. Wyss, secrétaire central de la S.I.B. ; M. Baumgartner, maire romand de Bienne, nos amis de la S.P.R. et des sociétés cantonales romandes, de nombreux invités enfin qui nous excuseront de ne pas les nommer ici.

« Mon joli Nid », de Paul Miche, chanté par les jeunes filles des classes primaires, est très apprécié et ouvre le congrès avec grâce et fraîcheur.

Il appartient ensuite à M. Baumgartner de souhaiter la bienvenue au corps enseignant jurassien. Rappelant ses attaches avec la S.P.J., il affirme que nous devons nous sentir « chez nous » à Bienne, cité liée historiquement à la République de Berne et à l'ancien Evêché de Bâle,

devenue bilingue depuis un siècle environ grâce aux horlogers et comptant actuellement quelque 15 000 Romands sur 47 000 habitants. Il s'attache à situer le rôle culturel et artistique de sa ville, à citer quelques aspects réjouissants des réalisations pratiques et des espoirs biennois en faveur de l'instruction publique ; cela lui permet en conclusion de rappeler la valeur de l'éducateur, du régent, et de le comparer avec humour... au Semeur de la parabole. M. Baumgartner termine son propos vivement applaudi en souhaitant que la journée soit fructueuse et la discussion courtoise.

Un deuxième chœur retentit, clair, viril, malicieux, et notre président Jeanprêtre passe à l'ordre du jour.

Il salue tout d'abord ses hôtes d'un jour (ou de deux) et rappelle les noms des collègues disparus. Puis il présente brièvement l'activité du Comité central de la S. P. J. pendant les années 44-48. Notre journal en a relaté dans un précédent numéro les points principaux. Nous y renvoyons nos lecteurs et ajoutons encore les faits suivants : action de secours en faveur de collègues français, réception d'enfants de collègues, organisation du Congrès romand de Delémont, parution d'un annuaire pédagogique d'adresses et du catalogue français de la Schulwarte, appui à la Société jurassienne de travaux manuels, participation à l'organisation des cours de perfectionnement, étude de la 5^{me} année à l'Ecole normale de Porrentruy, régime fédéral de la gymnastique, revendications scolaires jurassiennes, plan d'études, relations excellentes avec la S. I. B., la S. P. R. et ses sections cantonales.

Ce rapport est accepté avec de vifs remerciements à Jeanprêtre qui n'a ménagé ni son temps ni sa peine pour conduire la barque pédagogique.

Le Comité central termine son activité et il s'agit d'élire une nouvelle équipe. La Section de Delémont propose : Mlle Eggenschwiler (Delémont), MM. Etique (Courroux), Joset (Courtételle), Petermann (Bassecourt), Rebetez (Delémont). Le congrès ratifie cette proposition et les élus reçoivent les félicitations d'usage.

Les délégués jurassiens à la S. P. R. voient leur mandat confirmé pour une nouvelle période. On a pu lire leurs noms à la page 40 du rapport ; on félicite ces collègues en bloc, sans les nommer...

Avant de passer au plat de résistance, le rapport Joray, Jeanprêtre annonce une surprise : et, sur scène, ce seront trois rondes enfantines tout à fait charmantes qui recueillent des bravos nourris et mérités.

C'est sous le charme de ces rythmes enfantins si gracieux, que nous nous plongeons dans les sérieux débats du rapport Joray...

Il est assez difficile au soussigné de narrer tous les détails de ces joutes oratoires. Il tentera de résumer objectivement cette discussion héroïque !

En quelques mots, Jeanprêtre explique le changement de titre du rapport qui était : « Le droit aux études gratuites à tous les degrés. » Le rapporteur général, en complet accord avec les présidents de sections, membres du Comité central S. P. J., l'a modifié comme suit : « Le droit aux études — 1. des écoles de qualité — 2. l'aide aux méritants. »

Cela a paru contraire aux statuts à quelques collègues, adversaires

de certaines thèses du rapport ; leurs voix s'élèvent pour demander que la première partie du rapport soit renvoyée pour étude dans les sections et pour proposer la non-entrée en matière de cette partie. Le Comité central, en revanche, demande que les congressistes votent l'entrée en matière, insistant sur le fait que les rapporteurs de sections pourront prendre la parole comme ils l'entendront. Joray, de son côté, pose en principe qu'il n'apporte pas d'idées nouvelles, que son travail est constructif, qu'il faut profiter des circonstances jurassiennes, que l'intérêt général de l'enfance passe avant celui des institutions, que ses thèses enfin ne sont que des vœux, des principes, qui devront faire l'objet d'études pratiques ultérieures ; il demande qu'elles soient discutées, acceptées, amendées ou refusées, mais se refuse à penser que le congrès puisse ne pas entrer en matière pour une question de procédure, alors que cette partie du rapport est bel et bien urgente à discuter.

A une forte majorité, le congrès vote l'entrée en matière.

L'inversion des thèses est alors demandée par M. Widmer, recteur de l'Ecole cantonale ; il s'agirait de discuter tout d'abord les thèses 6 à 11, parce que les plus importantes à son point de vue. M. Calame, professeur, soutient également cette idée. Toutefois, en votation, une majorité évidente admet le maintien pur et simple de l'ordre proposé par le rapporteur. On passe de suite à la discussion.

(Le correspondant à l'« Educateur » rappelle que les thèses adoptées à Bienne ont été publiées dans le No 23, du 12 juin passé, de l'« Educateur ». Il estime inutile de les faire paraître dans ce compte rendu déjà fort long et ennuyeux... et prie ses lecteurs de se reporter au numéro précité pour suivre la discussion.)

Thèse 1. Elle est acceptée à l'unanimité.

Thèse 2. Le Dr Rebetez propose le renvoi des thèses 2, 3 et 4 à une commission, pour étude approfondie ; elles seraient soumises ultérieurement au corps enseignant. Le congrès ne partage pas cette opinion et accepte cette thèse à une très forte majorité.

Thèse 3. C'est un morceau difficile à casser... et qui subit un assaut en règle, notamment des défenseurs des institutions scolaires existantes. Le Dr Junod prend la parole et voudrait que le congrès se prononce dans le sens de la proposition Rebetez (voir thèse 2), parce que le problème lui paraît d'une telle ampleur que le corps enseignant ne peut pas lui donner une solution à la légère. Parlent encore : Berberat, Landry, Vacher, Hirschy, Jeannerat, Calame, Roulet, Steiner. On s'aperçoit immédiatement que deux camps sont en présence, résolus, l'un à bouleverser le statu quo pour une recherche du vrai, du meilleur, du progrès, l'autre à maintenir les institutions existantes. Finalement, cette thèse est adoptée à une très forte majorité.

Thèse 4. Elle fournit au Dr Junod l'occasion de parler longuement de l'Ecole normale, de ses tâches futures, du recrutement des candidats, des études culturelles et de la formation professionnelle, de la préparation sociale de l'instituteur, de la valeur du brevet qu'il reçoit, du problème financier, de la maturité acquise au gymnase et de l'éventuelle maturité pédagogique, des améliorations possibles dans le cadre de ce qui existe, de la communauté créée par les études, des réalisations pra-

tiques auxquelles sont arrivés nos établissements pédagogiques, etc... Et l'orateur de demander avec force qu'on ne porte pas atteinte à des institutions qui ont fait et font encore tout leur devoir.

Le Dr Moine insiste sur les difficultés de recrutement des candidats et se demande si nous possédons toutes les données pour traiter si rapidement la question. Il propose de ne pas se prononcer sur la thèse 4. M. Liechti, professeur, pense que le problème de l'instituteur est avant tout un problème de conscience professionnelle et de caractère et que la formation actuelle du corps enseignant primaire approche celle des bacheliers.

Mlle Hof, maîtresse à l'école d'application, estime que le bachot éloignera bien des jeunes de l'enseignement, que des candidats d'une réelle valeur morale seront évincés au profit de purs cérébraux, qu'il faut autre chose que de l'intelligence pour être instituteur, que l'amour du prochain, le sens pratique et social sont tout aussi nécessaires et que seule l'absence de vocation rend les gens inférieurs.

Le rapporteur ne semble pas démonté par les idées de ses contradicteurs et c'est avec simplicité et clarté, dans le plus grand silence, qu'il leur répond en quelque secondes, peut-on dire. Il propose que le congrès vote sa thèse et que la Direction de l'Instruction publique soit priée de nommer une commission de travail qui étudiera les solutions pratiques en découlant.

Presque à l'unanimité, la thèse 4 est alors acceptée.

Thèse 5. M. Widmer voudrait simplement ceci : « Le Jurassien a le droit d'étudier dans sa langue maternelle ». Le reste est inutile si l'Université de Berne fait son devoir... Mais Joray fait remarquer que ce qu'il demande de supprimer est justement une des pressantes revendications des maîtres secondaires jurassiens ; on ne saurait biffer quoi que ce soit. La thèse est aussi acceptée dans sa teneur intégrale.

Thèses 6 à 11. Le président en propose l'acceptation globale. L'Ecole cantonale aimerait qu'on énumère les écoles dont les élèves pourront recevoir des bourses. Un collègue demande qu'on ajoute le mot « officielles » après « de toutes les écoles » (voir thèse 7, lettre f). Le rapporteur repousse la première proposition, mais accepte la seconde. Après cette mise au point, l'ensemble des 6 thèses est adopté brillamment. Le congrès enfin vote globalement toutes les thèses à une énorme majorité. La voix du souverain a parlé et le débat prend fin ! On en sort avec l'esprit un peu tendu, mais certain qu'il vient de se faire du travail constructif. Partisans et adversaires du rapport Joray peuvent demeurer de bons amis et de fidèles collègues, car ils ont bataillé démocratiquement pour une cause qui en vaut la peine.

Faut-il parler longuement du banquet qui suivit, de la visite à Macolin, de la démonstration cinématographique, de la soirée ? Ce sont de ces choses qui n'ont point d'histoire... Relevons qu'il n'y eut point de discours raseurs ; une ambiance sereine, le calme revenu, les quelques heures mises à profit pour se retrouver entre amis, voilà qui est mieux !

Merci, amis biennois, pour vos madrigaux ; ce fut un régal... trop court ! Merci Erismann, Graf, Devain, pour nous avoir déridé par vos « charges » spirituelles et vos prophéties ! Et vous, Mesdames, quel style

dans votre leçon de gymnastique 1900 ! Ah ! le congrès s'est bien amusé ! Le dimanche, quelque trente collègues ont « fait un beau voyage » dans le Seeland. Pourquoi une trentaine seulement ? Pourquoi les grands « ténors » et les « officiels » ne s'y sont-ils pas joints ? En tous cas, les participants en gardent un excellent souvenir et ne trahiront rien des heures charmantes de cette journée !

Merci, merci, merci, à tous ceux qui furent à la tâche !

Reber.

COMMUNIQUÉ

GRANDCHAMP : RETRAITE DES EDUCATEURS du 24-28 août 1948

Vous êtes appelés à Grandchamp du 24 au 28 août pour méditer l'enseignement de Christ dans le silence, la prière et la méditation.

Les études bibliques du matin sont centrées sur :

JESUS ENSEIGNANT

Elles seront faites par le pasteur Alain Perrot, de Genève.

Les études de l'après-midi auront pour sujet : La vocation de l'Éducateur.

Renseignements pratiques

Arrivée à Grandchamp le mardi 24 août à 16 heures.

Départ le samedi 28 août à 8 heures.

Inscriptions et renseignements auprès de la Communauté de Grandchamp, **Areuse** (Neuchâtel).

Prière d'apporter sa Bible et le Psautier romand.

Le prix de la retraite est libre. Il sera versé sous forme d'offrande au cours de la retraite.

En cas d'empêchement imprévu, téléphoner à Grandchamp, numéro 6 34 92 et envoyer Fr. 2.— pour les frais.

UN COURS DE VACANCES EN ITALIE

Les cours organisés chaque année par les Universités d'Italie vous sont trop connus pour qu'il soit nécessaire d'en louer les mérites. Qu'il me soit permis pourtant de vous communiquer une innovation récente de deux ans : un cours organisé pendant nos vacances, à la mer, cette année à San Remo, par des professeurs de l'Université, des Gymnases, de l'École Normale supérieure de Gênes (Centre de culture internationale).

Etude de l'italien (langue et littérature) ; conférences d'ordre philosophique, artistique, économique, par d'éminentes personnalités italiennes ; un voyage d'étude en Ombrie, sous la conduite de critiques d'art. Ce cours se déroulera selon un programme dont le sérieux n'excluera pas les moments de liberté et les heures de plage. Prix très avantageux, payable en Suisse.

Pour tous renseignements, programmes, conditions, s'adresser à Mme M. Chappuis, 37, rue de Morat, Bienne, ou Mlle Aldalise Jakob, 5, rue des Savoises, Genève.

**CONDITIONS DE FAVEUR
AUX MEMBRES DE LA S.P.V.**

Demandez conseils et renseignements à
P. Jaquier, inst., Route de Signy, Nyon



HORTICULTEUR - FLEURISTE - GRAINIER

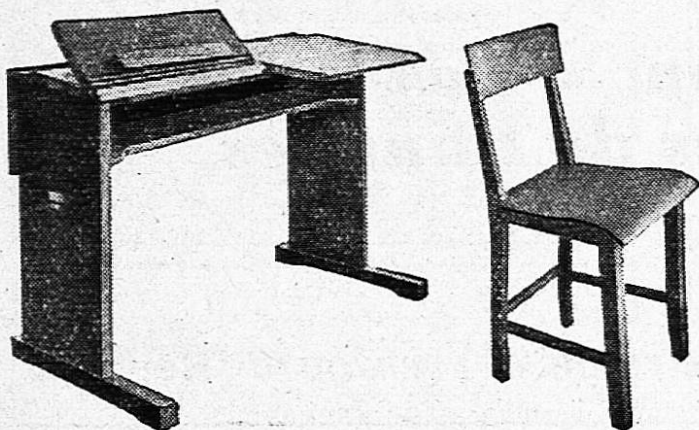
Maison fondée en 1847

Lausanne

Rue Marterey 40-46 - Chèques post. II. 1831

Téléphone 2.85.11

MEMBRE FLEUROP



Hunziker Söhne
THALWIL

Tél. 051.92.09.13

La fabrique suisse de meubles d'école
(fondée en 1880)

vous livre des **tableaux noirs,**
tables d'écoliers

à des conditions avantageuses
Demandez nos offres

318

PIANOS neufs
et
occasions

205

E. K R A E G E

ACCORDEUR RÉPARATEUR SPÉCIALISTE

Avenue Ruchonnet 5
à 100 mètres Gare C. F. F.
LAUSANNE Tél. 3 17 15

Pour votre

intérieur soigné

nos spécialités d'entretien et de nettoyage



RUMPF AUBORT & Co

DROGUERIE
MONTREUX

Cherchez-vous un but

POUR LES COURSES D'ÉCOLE ET DE SOCIÉTÉS ?

**LA VALLÉE DU TRIENT, RÉGION DES BELLES
EXCURSIONS** avec le ch. de fer **MARTIGNY-CHATELARD**

(MONT-BLANC)

**VAN - SALENFE - LA CREUSAZ - EMANEY
GLACIER DU TRIENT - LAC DE BARBERINE**

*Flore alpestre variée — Blocs erratiques — Roches moutonnées
Marmites glaciaires — Gorges — Cascades*

Prospectus et itinéraires par Dir. MARTIGNY-CHATELARD à MARTIGNY - Tél. 6.10.61

QUELQUES BUTS DE COURSES !

**Le Chasseron - Les Rasses
Les aiguilles de Baulmes
Le Suchet**

en utilisant le

Chemin de fer électrique d'Yverdon à Ste-Croix

Voyages en Italie

*Plusieurs voyages seront organisés en juillet, août, septembre, pour
visiter*

Venise - Florence - Rome - Naples - La Sicile

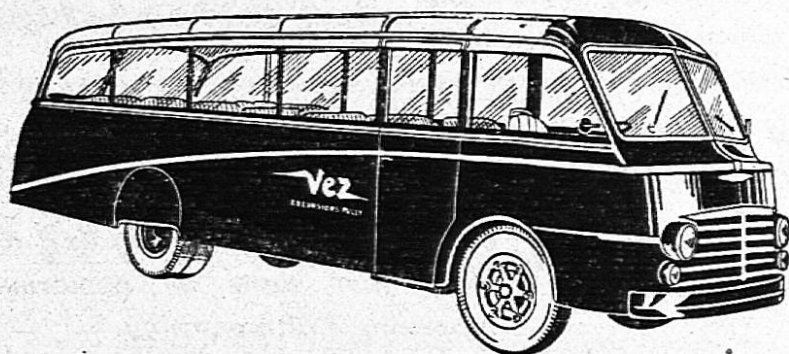
*Du 22 au 31 juillet : Voyage au pays de Saint-François d'Assise.
Demander circulaire à G. Mugellesi, Vevey, téléphone 5.33.53.*

*Prochain départ, le 15 juillet : V E N I S E, pour assister à la fête
vénitienne.*

PROJECTION

A vendre d'occasion

**1 épidiastroscope Bausch et Lomb, 1 projecteur Omag, diascope
pour projection à grande distance**



Notre
dernier modèle
tout confort

VEZ & Fils

EXCURSIONS

PULLY

Tél. 2.35.02

Buffet de la Gare

LES AVANTS sur Montreux

*Maison
bien organisée pour recevoir
les écoliers de passage
But idéal de promenade
Vue superbe
Grande terrasse ombragée*

Se recommande :
Tél. 6.23.99 - A. GRABER, chef de cuisine

Le pays de Fribourg et la Gruyère

Que de belles courses en
perspective, avec les

CHEMINS DE FER FRIBOURGEOIS

Gruyère - Fribourg - Morat (G F M)

Billets collectifs au départ des
gares C. F. F. Trains spéciaux.
Fribourg, tél. 2 12 63; Bulle, tél.
2 78 85. 514

Collègues,

lors de vos réunions de classe
arrêtez-vous à

l'Auberge de la Sallaz

2 jeux de quilles

MONTREUX

Hôtel Terminus

Buffet de la Gare

Meilleur accueil.

Belle terrasse

*Arrangements pour écoles
et sociétés*

Téléphone 6.25.63 J. DECROUX, dir.

HOTEL-RESTAURANT
DU

RAISIN

VILLENEUVE

Restauration soignée à toute heure
Spécialité de poissons
Vins de premier choix
Prix modérés

Jardin à proximité du débarcadère
FAMILLE AMMETER TÉL. 6 80 15

Promotions

Georges Remor
CAFÉ-GLACIER, GENÈVE

Place du Cirque 3
Rue des Eaux-Vives 2



La plus délicieuse des boissons **Grapillon.**
sans alcool est certainement

Ce véritable jus de raisin est non seulement un régal pour
grands et petits, il a également des qualités toniques et
stimulantes exceptionnelles.

Grapillon est en vente en bouteilles de 7 dl.
et 1 litre dans de nombreux
magasins d'alimentation.

LAVANCHY & C^{ie} S. A.

TRANSPORTS INTERNATIONAUX
Gare Centrale - LAUSANNE - Tél. 272 11

Déménagements pour tous pays
Véhicules et matériel modernes

Visitez notre **AGENCE DE VOYAGES**

16, Place St-François

Téléphone 272 11

Billets aux prix officiels pour toutes destinations, arrangements pour voyages
en sociétés. Renseignements et devis gratuits.

LE MONT-PÈLERIN

sur VEVEY (850 m.)

La belle esplanade fleurie du Haut-Lac et son panorama aux cent actes divers
est d'un accès facile, rapide et bon marché, par le funiculaire

VEVEY-CHARDONNE-MONT-PÈLERIN

Elèves du 1er degré: montée Fr. 0.50, aller et retour Fr. 0.70

DIRECTION A VEVEY

TÉLÉPHONE 5.29.12

LAVEY-LES-BAINS

Alt. 417 m. Eau sulfureuse chaude (48°) radioactive (Vaud)

Rhumatismes - Affections gynécologiques
Catarrhes des muqueuses - Artériosclérose
Troubles circulatoires - Phlébites

Mai - Septembre

Arrangements forfaitaires 21 jours

Pour vos courses...

La

Vallée des Ormonts

avec ses buts aussi nombreux que variés

Quelques suggestions...

Aigle - Leysin - Lacs d'Aï

Aigle - Leysin - Pierre du Moëlle - Le Sépey

Le Sépey - Col des Mosses - Lac Lioson

Diablerets - Lac Retaud - Col du Pillon

Diablerets - Palette d'Isenau

Toute une région facilement accessible grâce aux chemins de fer

Aigle-Leysin

et

Aigle-Sépey-Diablerets

Tarifs pour écoliers

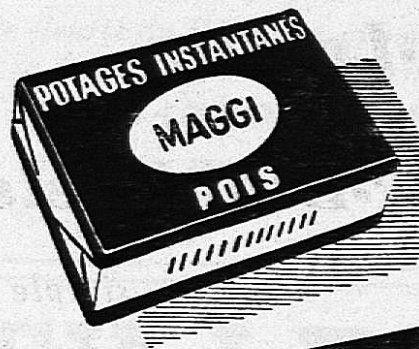
	<i>simple</i>	<i>retour</i>
<i>Aigle-Leysin-Feydey</i>	<i>Fr. 1.25</i>	<i>Fr. 1.90</i>
<i>Aigle-Le Sépey</i>	<i>» 1.15</i>	<i>» 1.65</i>
<i>Aigle-Diablerets</i>	<i>» 1.70</i>	<i>» 2.45</i>

*Sur demande, en cas de participation suffisante,
organisation de trains spéciaux*

Renseignements : Aigle tél. 2.21.15 et 2.22.15



Sensationnel
*Les bons potages
sans cuisson*



Verser $\frac{1}{4}$ l d'eau en
ébullition sur le bloc
émietté et délayer
soigneusement.

potages instantanés Maggi
POIS CÉLERI OXTAIL

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur : André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : G. WILLEMEN, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces :

IMPRIMERIE NOUVELLE CH. CORBAZ, S.A., MONTREUX, Place du Marché 7, Tél. 6.27.98

Chèques postaux II b 379

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : Suisse Fr. 10.50 ; Etranger Fr. 14.-

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

LE GRAND ÉVÉNEMENT, LA COURSE D'ÉCOLE,

passionne vos enfants et fait longtemps
d'avance l'objet de toutes les conversations.
Mères prévoyantes et affectueuses, qui
veillez tant sur leur bien-être que sur leur
joie, ajoutez aux provisions de route un
paquet d'Ovo Sport.

OVO SPORT

**fortifie à l'instant et
a les faveurs des petits et des grands**

par son goût agréable, sa très haute valeur nu-
tritive, son format pratique, son prix modique.



Délicieuse à croquer, se dissout rapidement dans
l'eau et donne une boisson exquise.
61 cts le paquet (2 tablettes). En vente partout.

Dr A. WANDER S. A., BERNE